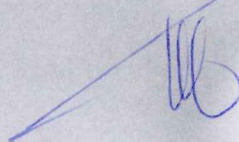


Bordereau attestant l'exactitude des informations - DRAGUIGNAN - 8302 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 10/06/2025 - 3700 - 2022 B 01094 - 788 737 690 - 2NCPS

EURL 2NCPS

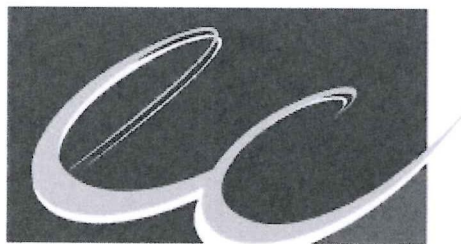
83340 LE CANNET-DES-MAURES

Certifié Conforme



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024



10/11

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2025

Désignation de l'entreprise		EURL 2NCPS										Néant ☐																
Adresse de l'entreprise		83340 LE CANNET-DES-MAURES																										
SIRET		7	8	8	7	3	7	6	9	0	0	0	0	1	6	Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										
																Durée de l'exercice précédent *		12										
																Exercice N clos le		31122024	Exercice N-1 clos le		31122023							
ACTIF																Brut		Amortissements-Provisions		Net		Net						
																1		2		3		4						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	200 000										012	40 000										160 000		180 000		
		014	56 353										016	24 740										31 613		43 033		
	Immobilisations corporelles*	028	141 798										030	55 405										86 393		110 864		
	Immobilisations financières* (1)	040	7 311										042											7 311		7 311		
	Total I (5)	044	405 461										048	120 145										285 316		341 207		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	145 929										052											145 929		95 153	
		Marchandises *	060											062														
	Avances et acomptes versés sur commandes	064											066															
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	24 000										070											24 000		39 039	
			072	32 825										074											32 825		9 370	
	Valeurs mobilières de placement	080											082															
	Disponibilités	084	49 476										086											49 476		93 671		
	Charges constatées d'avance *	092	5 667										094											5 667				
	Total II	096	257 898										098											257 898		237 232		
	Total général (I + II)	110	663 359										112	120 145										543 214		578 439		
PASSIF																Exercice N NET		1		Exercice N-1 NET		2						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120											10 000										10 000					
	Ecarts de réévaluation	124																										
	Réserve légale	126											1 000										250					
	Réserves réglementées*	130																										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132																										
	Report à nouveau	134	186 649																				174 589					
	Résultat de l'exercice	136	4 139																				12 810					
	Subventions d'investissement	137																										
	Provisions réglementées	140																										
	Total I	142	201 788																				197 649					
Provisions pour risques et charges		Total II														154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	199 364																				240 175					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	18 000																									
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	68 334																				79 833					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	9 624																				52 250					
	Comptes courants d'associés	173											9 182										7 795					
	Autres dettes	175											1 925										737					
	Produits constatés d'avance	174																										
Total III	176	341 426																				380 790						
Total général (I + II + III)		180	543 214																				578 439					
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	7 250										(4) Dont dettes à plus d'un an	195	161 243													
	(2) Dont créances à plus d'un an	197											(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182														
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199											Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184														

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2NCPS

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 10 000 euros

Siège social : lieudit Taurelle, route Nationale 7
83340 LE CANNET DES MAURES
788 737 690 RCS DRAGUIGNAN-83300

10 JUIN 2025

DRAGUIGNAN

2025/3700

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 16 MAI 2025

L'an 2025, Le 16 mai, A 10 heures,

Monsieur Nicolas NARDONE, demeurant chemin de Caudière - quartier Cavaillon
83170 TOURVES,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital
social de la société 2NCPS,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Nicolas NARDONE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 920 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 4139 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 4139 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 190 788 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la convention antérieure reconduite tacitement au cours de l'exercice écoulé :

- Compte courant au nom de M. Nicolas NARDONE, solde au 31 décembre 2024 : 9182 euros.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant brut de 23 800 euros.

En outre, l'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 18 048 euros

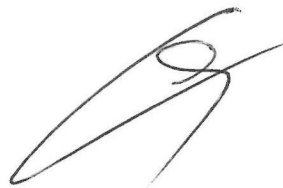
Cotisations facultatives (prévoyance, retraite...) comptabilisées en charges sur l'exercice : 7643,50 euros

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Nicolas NARDONE



2NCPS

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 10 000 euros

Siège social : lieudit Taurelle, route Nationale 7
83340 LE CANNET DES MAURES
788 737 690 RCS DRAGUIGNAN-83300

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 16 MAI 2025

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2024**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 4139 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 4139 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 190 788 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

